



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

zones urbaines

Question écrite n° 73194

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur le développement de l'agriculture urbaine avec notamment le cas de l'aquaponie fondée sur le recyclage des déjections de poisson. L'aquaponie est un mode écologique utilisé de plus en plus dans les villes. Si l'aquaponie reste limitée à des petites entreprises, cette pratique respectueuse de l'environnement constitue une opportunité intéressante pour l'avenir. Des entreprises allient café et ferme pour pouvoir faire goûter aux visiteurs les produits issus de l'aquaponie. C'est le cas du café Farm:Shop à Londres et du projet Osmose en Auvergne. S'il existe des associations militant pour le développement de l'aquaponie, il aimerait savoir si le Ministère pourrait davantage intégrer ces pratiques dans les formes innovantes et alternatives d'agriculture.

Texte de la réponse

L'aquaponie est une méthode de production qui associe l'élevage piscicole et la culture de plantes en circuit fermé. Elle tire bénéfice de la symbiose entre les poissons, les plantes et les bactéries présentes dans le milieu naturel. De façon simplifiée, les déjections des poissons favorisent la croissance des plantes qui, elles mêmes, assurent la purification de l'eau. L'optimisation de ce cycle permet des rendements importants au regard de l'espace consommé, avec un impact réduit sur l'environnement. Telles sont les raisons pour lesquelles le Gouvernement attache une attention particulière au développement de cette technique de production aquacole. La mise en place actuelle du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) apportera un soutien financier aux initiatives des professionnels dans ce domaine. La mesure du FEAMP concernant l'innovation aquacole permettra d'explorer la faisabilité technique ou économique de produits ou de procédés innovants. Le FEAMP pourra aussi soutenir les investissements productifs des entreprises d'aquacultures, en particulier ceux qui conduisent à une réduction de l'impact négatif ou au renforcement des effets positifs sur l'environnement et une utilisation plus efficace des ressources. Il assurera enfin la promotion des systèmes aquacoles en circuit fermé dans lesquels les produits aquacoles sont élevés dans un des systèmes de recirculation limitant la quantité d'eau utilisée.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73194

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 février 2015](#), page 652

Réponse publiée au JO le : [7 avril 2015](#), page 2730